



Règlement intérieur 2026/2027

L'association invite chaque adhérent à lire ce règlement et le respecter pour que cette année de danse puisse se passer dans les meilleures conditions pour chacun.

1/ TARIFS, RÈGLEMENT DES COURS

Le premier cours d'essai est gratuit.

Le montant de l'inscription est dû individuellement pour une saison complète, sans report sur la saison suivante. Le tarif tient compte des vacances et jours fériés. Il comprend le règlement des cours à l'année, payable en 1 chèque global ou en 3 chèques, encaissés chaque trimestre, ainsi que la **cotisation à l'association de 20 €**.

L'inscription est définitive à réception du dossier complet, comprenant la totalité des chèques correspondant au paiement annuel des cours et à la cotisation à l'association, ainsi que l'ensemble des documents constitutifs du dossier d'inscription.

Le dossier complet des adhérents qui se réinscrivent doit être remis lors du Forum des associations, le 5 septembre 2026. Pour les nouveaux adhérents, il devra être remis au plus tard lors du deuxième cours. **Aucune place ne pourra être réservée tant que le dossier d'inscription ne sera pas complet.**

Si le paiement d'un trimestre n'est pas soldé malgré plusieurs relances, l'association sera dans l'obligation d'exclure tout élève à tout moment de l'année dont le trimestre sera dû.

L'absence aux cours n'entraîne pas de remboursement partiel ou total, sauf sur demande écrite avec justificatif médical d'invalidité temporaire (**1 mois minimum**) ou permanente, rédigé dès le début de la période d'arrêt. Dans les deux cas, le calcul est fait à compter de la date du justificatif médical.

Une offre de -10 % (hors cotisation) est mise en place pour toutes les inscriptions d'une même famille (mère/fille ou fratrie).

2/ TENUE

L'élève se doit de porter une tenue vestimentaire adaptée à la pratique de la danse.

Cheveux attachés, tenue souple dans laquelle il est facile de bouger : leggings, short souple, T-shirt, débardeur, en chaussettes ou pieds nus. Le port de boucles d'oreilles pendantes ainsi que les colliers est déconseillé par mesure de sécurité.

Le chewing-gum est interdit.

3/ PROPRETÉ ET RESPECT DES LIEUX

Il est demandé aux adhérents d'être vigilants au respect du matériel et à la propreté de la salle et des dépendances (toilettes, vestiaires). **Les chaussures doivent être enlevées à l'entrée de la salle de danse.**

4/ RESPECT ET DISCIPLINE

Chacun veillera à arriver quelques minutes avant l'heure de son cours pour que le professeur puisse commencer à l'heure indiquée.

En cas d'impossibilité d'assister au cours, l'adhérent s'engage à prévenir le professeur par téléphone ou par mail.

Tout élève ayant un comportement irrespectueux envers le professeur, ses camarades, ou qui viendrait troubler le bon déroulement du cours pourra être exclu temporairement ou définitivement, par décision du professeur et de l'association, ne donnant lieu à aucun remboursement.

Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être ni distraits ni intimidés, les familles et amis des élèves ne seront pas autorisés à assister au cours de danse, sauf sur autorisation du professeur en amont.

5/ PROFESSEUR ABSENT

En cas d'absence du professeur, l'association fera tout son possible pour prévenir les adhérents dans les meilleurs délais par téléphone, mail et page Facebook. Dans la mesure du possible, une solution de remplacement (**autre date ou autre professeur**) pourra être proposée par l'association.

6/ ENFANTS ET RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Les personnes accompagnant les mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser.

Le professeur et l'association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des heures de cours de ces derniers, à l'intérieur et en dehors des locaux.

Il est donc important que les parents soient présents dès la fin des cours de leurs enfants ou d'avertir le professeur d'un potentiel retard.

7/ SPECTACLES, ÉVÈNEMENTS

L'association s'engage à réaliser un spectacle payant et ouvert au public en fin d'année scolaire.

Le spectacle de l'année **2026/2027** se déroulera le week-end du **vendredi 25 juin au soir au dimanche 27 juin 2027**.

Deux répétitions seront prévues le **dimanche 20/06** et **mercredi 23/06** précédant la représentation.

Tous les élèves s'engagent à y participer sauf avis contraire formulé par l'élève avant le retour de la fiche d'engagement (distribuée pendant les vacances de la Toussaint 2026).

Les parents/élèves s'engagent à co-financer les costumes qui seront propriété de l'élève, à hauteur de **15 € ou 20 € par chorégraphie préparée** (suivant les groupes). Le règlement est à faire via HelloAsso avec la fiche d'engagement au spectacle.

Dans le but d'évoluer et de concourir ensemble à un projet chorégraphique, l'adhérent s'engage à une assiduité aux cours et répétitions nécessaires au bon déroulement de l'événement. En cas d'absences répétées, non justifiées, le professeur pourra décider de la présence ou non de l'élève au sein du spectacle.

Le spectacle sera payant, y compris pour les membres de la famille des élèves.

8/ ASSURANCE ET CERTIFICAT MÉDICAL

Tous les nouveaux adhérents s'engagent à fournir un certificat médical pour la pratique sportive de moins de 3 ans. Tous les adhérents de l'année passée doivent transmettre soit un certificat médical si celui donné les années précédentes arrivent à expiration, soit remplir le questionnaire de santé (**Cerfa 15699*01**).

L'ensemble des adhérents doit fournir une attestation de responsabilité civile.

Et pour terminer !

9/ LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Pour que chacun puisse profiter pleinement des cours, en confiance, et pour que danser rime avec plaisir, l'association invite chaque élève à être dans le **Respect, la Bienveillance et le Partage** envers soi-même et les autres !

ENGAGEMENT

Fait à _____ Le _____ **Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :**



Place à la DANSE !!!!